



## COMMUNE DE PEXIORA

### COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

**PRÉSENTS** : Serge CAZENAVE, Joseph IZARD, Pierrette PELLETIER, Jean ROBIN, Jean-Marie BRIANE, Claude GAUVAIN, François LE GOUGUEC, Muriel ROBIDOU, Annelise BESENS, Françoise RODE et Yolande TEULIERE.

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. Patrick ABAT, Christophe DAUTRY, Jean-François ROUSSEL et Corinne SALLIER.

**Madame Muriel ROBIDOU est nommée secrétaire**

**Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de retirer de l'ordre du jour une partie de la délibération n° 2014/40, à savoir la partie « Avenant lot n°4 – Réseaux Secs »**

- **POINT N°1** : Adoption de la séance du 15 mai 2014
- **POINT N°2** : Délibérations

#### **Délibération 2014/39 : CONSULTATION DIRECTE – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – MISE EN CONFORMITE DE LA STATION D'EPURATION : REHABILITATION DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES.**

La commune a procédé au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2013, aux travaux de Réhabilitation de la filière de traitement des boues pour mettre en conformité le système d'assainissement conformément à l'arrêté préfectoral n°2012157-0006. La Maîtrise d'Œuvre choisit pour assurer ces travaux de conformité était le cabinet OPALE, 1 place du Presbytère à LIMOUX.

Il a été convenu avec les services de la DDTM, que lorsque les travaux d'Aménagement et d'optimisation de la gestion des boues de la station d'épuration seront terminés, un délai supplémentaire sera accordé au vu du dépôt du dossier de demande de subvention à l'agence de l'eau et au conseil général pour les travaux restants, imposés par l'arrêté de mise en demeure.

En octobre 2013, le dit dossier de demande de subvention a été déposé, il concerne les travaux de réhabilitation du dispositif d'assainissement des eaux usées. Les travaux projetés, consisteraient à la réalisation d'une campagne de mesures complémentaires en période de nappes hautes et à la réhabilitation de la station d'épuration par la mise en place d'un nouveau dispositif de dégrillage, d'un changement des pompes dans le poste de relevage, d'un système de régulation de débit des 2 pompes et la mise en place d'une nouvelle armoire électrique.

Le 17 décembre 2013, il a été procédé à la réception de la première partie des travaux concernant l'aménagement et l'optimisation de la gestion des boues.

C'est pourquoi, dans la continuité des travaux déjà réalisés, afin de respecter les engagements pris avec les services de l'état en particulier de l'eau et des milieux aquatiques et conformément à la possibilité offerte par le code des Marchés publics en son article 28 III, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de demander un devis auprès du bureau d'études OPALE pour assurer la maîtrise d'œuvre relative à la 2<sup>ème</sup> partie des travaux concernant la réhabilitation du dispositif d'assainissement des eaux usées.

Le Conseil Municipal, Oûi l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, approuve le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de réhabilitation du dispositif d'assainissement des eaux usées et autorise M. le Maire à prendre toute les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution affairant au projet de réhabilitation du dispositif d'assainissement des eaux usées.

**Délibération 2014/40: AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE DE LA RUE DE LA GARE A LA RUE DU STADE – ET DES PLACES DE LA LIBERTE ET DU RESERVOIR : MARCHE NEGOCIE –AVENANT N°1 – LOT N°2 TERRASSEMENTS GENERAUX/VOIRIE**

Monsieur le Maire rappelle les modifications apportées à la suite de *contraintes de terrain* non connues lors de l'étude et des travaux supplémentaires engendrés,

Monsieur le Maire propose l'approbation de l'avenant à contracter avec l'entreprise titulaire du lot :

- Lot n°2 : Terrassements Généraux/Voirie  
Entreprise : EIFFAGE  
Montant du présent avenant n°1 : 21 066.13€ H.T.

Le Conseil Municipal Oûi l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, décide d'approuver l'avenant présentant une plus value ci-après détaillée avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération n°16 « Aménagement de la Traversée du Village de la rue de la Gare à la rue du Stade – Et des Places de la Liberté et du Réservoir » :

Attributaire LOT 2 :

Entreprise : EIFFAGE – ZI la coupe – 3 avenue Paul Sabatier 11 000 NARBONNE

- Marché initial du marché : 265 170.43€ HT
- Avenant Lot n°1 - N°1 : 21 066.13€ H.T.
- Nouveau montant du marché : 286 236.56€ HT

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

**Délibération 2014/41: HARMONISATION DES REGLES D'AMORTISSEMENT FISCAL ET COMPTABLE – MODIFICATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT POUR LES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le maire rappelle que la règle qui régit l'amortissement des immobilisations des services publics de distribution de l'eau et d'assainissement prévoyait que les durées fiscales d'amortissement n'étaient pas harmonisées avec les durées d'amortissement prévues par l'instruction budgétaire et comptable M49 (instruction n°91125-M49 du 30 octobre 1991),

Conformément à l'instruction budgétaire M49, Monsieur le maire propose de modifier les durées d'amortissements suivantes :

- Amortissement Service Eau Potable : 40 ans
- Amortissement Service assainissement : 60 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées ci-dessus à compter de l'exercice budgétaire 2014, dit que la présente délibération modifie la durée d'amortissement et que conformément aux instructions comptables, les nouvelles durées retenues ne seront applicables qu'aux biens amortissables à compter de l'exercice budgétaire 2014, autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents s'y rapportant pour leurs exécutions.

## **Délibération 2014/42 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

Considérant, qu'en raison du surcroît de travail conséquent au personnel titulaire momentanément absent, il y avait lieu de créer un emploi saisonnier d'ouvrier polyvalent à temps complet pendant la période des mois de juillet et août 2014.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée,

- la création de l'emploi saisonnier sur le grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe échelon 1 à temps complet pour la période de juillet et août 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la création de l'emploi saisonnier,